

Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 implique en réalité une augmentation des matières destinées à l'élimination.

Résidus générés en 1989: 7 millions de tonnes

Résidus générés en 1996: 8,3 millions de tonnes

Une augmentation de 1,3 millions de tonnes en 7 ans, soit 18,5% ou un taux moyen de 2,46% par année.

Si on suppose le même taux d'augmentation jusqu'en 2008, les résidus générés passeront de 8,3 millions de tonnes en 1996 à 11,1 millions de tonnes en 2008.

Si on suppose par contre une augmentation proportionnelle à l'augmentation moyenne du PIB, soit 2% par an, on obtient un total de résidus générés de 10,5 millions de tonnes pour l'année 2008. Il semble raisonnable d'utiliser ce taux d'augmentation puisqu'il est le reflet de deux facteurs socio-économiques importants à savoir: l'augmentation de la population et l'augmentation de la richesse collective.

L'objectif du Plan d'action quant à la récupération en 2008 est de 4,8 millions de tonnes, ce qui laisse 5,7 millions de tonnes à être éliminées. Or, en 1996, 5,2 millions de tonnes ont été éliminées. Ceci implique une augmentation prévisible de 500 000 tonnes par année en 2008 par rapport à 1996, soit 10%.

Le tableau suivant résume la situation:

	1989	1996	2008
Résidus générés (tonnes)	7 000 000	8 312 090	10 542 000
Résidus récupérés (tonnes)	1 300 000	3 086 590	4 793 000
Résidus éliminés (tonnes)	5 700 000	5 225 500	5 749 000
% d'augmentation par rapport à 1989	-	-8,3%	+0,9%
% d'augmentation par rapport à 1996	+9,1%	-	+10%

L'objectif de réduction de 50% des résidus à éliminer du plan de 1989 situait la quantité de résidus à éliminer à 2 850 000 tonnes en l'an 2000. Tous étaient d'accord qu'il s'agissait là d'un objectif minimal raisonnable et certainement réalisable sur le plan technique pour peu que des mesures concrètes découlant d'une réglementation applicable soient adoptées. Même durant les audiences du BAPE, cet objectif n'a jamais été remis en question par le MEF.

Aujourd'hui, non seulement le MEF repousse de 8 ans l'atteinte de ses objectifs, mais il change l'objectif officiel de 50% de réduction en un objectif «implicite» d'une réduction zéro par rapport à 1989, ce qui annule la réduction de 8,3% déjà acquise en 1996. À notre avis, il s'agit d'un recul inacceptable.

Source:

Gilles Côté, CRE Lanaudière
24 octobre 1998